

Le 15 mars 2016

Prépa-CPN du 14 mars 2016 : Accablant...

Dans les CCI, comme à l'école maternelle, si tu parles, t'es puni !!!

Lors de la CPN du 7 décembre dernier, les 3 Organisations Syndicales UNSA-CCI, CFDT-CCI et CFE-CGC ont collectivement obtenu de la Tutelle qu'ENFIN, des mesures SIMPLES ET CONCRETES soient portées à l'ordre du jour de la Commission Paritaire du 30 mars.

Notre idée ? Pas de « package » de textes imposés par CCI France, mais la résolution de problèmes touchant au quotidien de tous nos collègues ou répondant à des injustices criantes.

Dans un dialogue social national à la déroute, marqué par des annulations FAUTE DE PRÉSIDENTS DISPONIBLES, nous attendions sur ces sujets sensibles un peu d'HUMANITÉ de la part de CCI France et de nos Présidents.... Ils n'ont montré que du dédain et un manque de préparation des sujets qui, visiblement et de leur propre aveu, ne les intéressent pas !

SUR LES TEMPS PARTIELS THERAPEUTIQUES

Reprendre le travail après une (longue) maladie doit-il pénaliser financièrement les agents des CCI ?

Le temps partiel thérapeutique prescrit par un médecin pour un retour à l'emploi progressif ne doit pas être la double peine !!

L'UNSA-CCI a demandé :

- la généralisation de la SUBROGATION (la CCI maintient le salaire et se fait rembourser les Indemnités journalières par la Sécurité sociale),
- le maintien des COTISATIONS RETRAITES à taux plein.
- l'évaluation du coût : l'employeur dans l'incapacité de nous répondre.

CCI France ne manifeste pas de volonté réelle de négociation sur un sujet humainement aussi important.

SUR LES TEMPS DE DEPLACEMENTS

L'UNSA CCI demande l'application du code du travail. Le réseau des CCI peut-il être hors la loi ?

- Tout déplacement dont la durée est supérieure au temps de trajet habituel entre le domicile et le lieu de travail EST DU TEMPS DE TRAVAIL. C'est plutôt simple, et ça doit s'appliquer à tous.

L'UNSA-CCI dénonce fermement la volonté de nos élus d'exclure de ce principe les enseignants, les cadres au forfait jour, ainsi que les salariés en formation.

Sans arguments, CCI France recule sur ce sujet, rendu d'autant plus d'actualité par les régionalisations et la mobilité.

UNE AUTRE PREUVE DE L'ETAT D'ESPRIT EN CPN ...

Nos collègues de la CFDT-CCI ont présenté une demande simple et généreuse, QUI NE COÛTE RIEN AUX CCI : permettre aux agents de faire don d'une portion de leurs congés payés ou RTT aux collègues dont un proche est malade...

=> REFUS CATEGORIQUE DE CCI FRANCE DE TRAITER CETTE DEMANDE EN CPN DU 30 MARS. HONTEUX ET INHUMAIN, d'autant que : 0 € !

... ET UN FLORILEGE DE SUJETS SANS REPONSES !

PLUSIEURS CCI EN FRANCE ne cotisent pas (ou pas assez) depuis des années pour les retraites des cadres dans la tranche T2 ARRCO.

=> **CCI FRANCE NE PEUT RIEN FAIRE, PAS MÊME NOUS EN COMMUNIQUER LA LISTE ?**

LES NOUVEAUX SALARIES DE LA CCI NORMANDIE ne bénéficient d'aucun règlement intérieur du fait de la fusion des 2 régions : pas de RTT, pas de tickets restaurants, etc.

=> **PAS DE RIR = ENCORE UNE OBLIGATION LEGALE BAFOUEE. MANQUE D'ANTICIPATION DE CCI FRANCE SUR UNE 1ère FUSION DE REGIONS.**

LES RECLASSEMENTS SUITE A LICENCIEMENT

Mis en œuvre a minima, sans obligation de moyens (outplacement), sans volonté réelle de la part des employeurs régionaux, des postes fermés, ouverts, qui ne sont pas proposés aux salariés prioritaires.

=> **UNE OBLIGATION LEGALE DE PLUS QUI N'EST PAS RESPECTEE PAR NOS EMPLOYEURS REGIONAUX**

... Tout ceci est, comme l'indique le titre de ce tract, plutôt accablant ! Messieurs les Présidents, nous devons faire fonctionner cette CPN. Ensemble ? Faites que notre CPN du 30 mars ne soit pas un leurre !

SOUTENEZ L'ACTION DE L'UNSA-CCI ... REJOIGNEZ-NOUS

Plus que jamais, l'UNSA-CCI est engagée pour la défense de nos emplois et la construction paritaire de notre statut.

Toutes nos informations et bulletin d'adhésion sur www.unsa-cci.com